



Préface des fiches de données de sécurité

Date d'émission 16.12.2014
remplace toutes les versions précédentes

Dénomination commerciale :	BASUDIN SG
Design Code	A20770A
AGI Code	4041825
MSDS: Version/Date	28.11.2014

Fournisseur	Maag Agro, Syngenta Agro AG Rudolf – Maag – Strasse 5 CH-8157 Dielsdorf Suisse Téléphone siège social +41 44 855 88 11 Télécopie siège social +41 44 855 87 13
-------------	---

Information sur le produit	Téléphone (heures de bureau) +41 44 855 88 11
----------------------------	---

Numéro d'urgence	145 ou 044/ 251 51 51 Centre d'information toxicologique en cas d'intoxications, 0044 1484 538 444 (Syngenta, anglais) 0033 611 073 281 (SGS, français) pour d'autres cas d'urgence
-------------------------	--

Producteur	Stähler Suisse SA Henzmannstrasse 17A CH-4800 Zofingen Tel. +41 (0)62 746 80 00 Fax +41 (0)62 746 80 08 info@staehler.ch www.staehler.ch
-------------------	--

Directive des classification complémentaires pour la Suisse	S 02 Conserver hors de la portée des enfants.
	S 35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
	S 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 28.11.2014

Révision: 28.11.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Gazelle SG
- **Code du produit:** 148504
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Secteur d'utilisation** SU1 Agriculture, sylviculture, pêche
- **Catégorie du produit** PC27 Produits phytopharmaceutiques
- **Emploi de la substance / de la préparation** Insecticide
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17A
CH-4800 Zofingen
Tel. +41 (0)62 746 80 00
Fax +41 (0)62 746 80 08
info@staehler.ch
www.staehler.ch
- **Service chargé des renseignements:**
Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17A
CH-4800 Zofingen
Tel. +41 (0)62 746 80 00
Fax +41 (0)62 746 80 08
info@staehler.ch
www.staehler.ch
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Centre d'Information toxicologiques à Zurich, tél.: 145 ou 044 251 51 51

SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**
Xn; Nocif
R20/22: Nocif par inhalation et par ingestion.
N; Dangereux pour l'environnement
R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**

GHS07 GHS09
- **Mention d'avertissement** Attention
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
acétamipride (ISO)
- **Mentions de danger**
H302 Nocif en cas d'ingestion.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.11.2014

Révision: 28.11.2014

Nom du produit: Gazelle SG

(suite de la page 1)

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

- **Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P264 Se laver soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P330 Rincer la bouche.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

- **Indications complémentaires:**

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

- **2.3 Autres dangers**

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

135410-20-7	acétamipride (ISO) Xn R22 R52/53 Acute Tox. 4, H302 Aquatic Chronic 3, H412	20%
90194-45-9	Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., sodium salts Xn R22 Xi R38-41 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315	2,4%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**

- **Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Amener les sujets à l'air frais.

- **Après inhalation:**

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- **Après contact avec la peau:**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.

- **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- **Après ingestion:**

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.11.2014

Révision: 28.11.2014

Nom du produit: Gazelle SG

(suite de la page 2)

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Traitement symptomatique (décontamination, fonction vital), aucun antidot connu.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Monoxyde de carbone (CO)
Carbon dioxide (CO₂)
Oxyde d'azote (NO_x)
Chlorure d'hydrogène (HCl)
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.
- **Autres indications**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Éviter la formation de poussière.
Ne pas touche produit renversé ou surface contaminer.
Veiller à une aération suffisante.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir par moyen mécanique.
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter la formation de poussière.
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Éviter le contact avec les yeux et la peau.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.11.2014

Révision: 28.11.2014

Nom du produit: Gazelle SG

(suite de la page 3)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Ne conserver que dans le fût d'origine.
A conserver dans un récipient bien fermé, au sec, et dans un lieu frais et aéré.
Protéger le produit de la chaleur, de l'humidité et du soleil.
- **Indications concernant le stockage commun:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Interdire l'accès aux enfants.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.
5 °C - 25 °C
- **Classe de stockage:** 11 (VCI)
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Produit phytosanitaire
Produit destiné à l'agriculture.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail..
- **Protection respiratoire:**



DIN EN 149 avec filtre FFP2

- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,11$ mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.11.2014

Révision: 28.11.2014

Nom du produit: **Gazelle SG**

(suite de la page 4)

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· **Aspect:**

Forme:	Granulés
Couleur:	Bleu clair
Odeur:	Légère

· **valeur du pH à 20 °C:** 8,5-8,6

· **Changement d'état**

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	Non déterminé.

· **Point d'éclair** Non applicable.

· **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

· **Limites d'explosion:**

Propriétés comburantes Le produit n'est pas un comburant.

· **Densité:** Non déterminée.

· **Masse volumique à 20 °C:** 739 g/l

· **Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau: Soluble

· **9.2 Autres informations** Coefficient de partage n-Oktanol/H₂O: 0.79 (substance active)
Particle size distribution: D90% = 500 µm; D50% = 425 µm

SECTION 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité**

· **10.2 Stabilité chimique**

· **Décomposition thermique/conditions à éviter:**

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Protéger de la forte chaleur

· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Sous la forme sous laquelle il a été livré, le produit ne peut pas exploser; l'apport de poussière fine implique cependant un risque de coup de poussière.

· **10.4 Conditions à éviter** Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

· **10.5 Matières incompatibles:**

Oxydant fort

Acide fort

Base fort

· **10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Oxydes nitriques (NO_x)

Gaz hydrochlorique (HCl)

FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.11.2014

Révision: 28.11.2014

Nom du produit: **Gazelle SG**

(suite de la page 5)

SECTION 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- **Toxicité aiguë:**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

135410-20-7 acétamipride (ISO)

Oral	LD50 (maschio)	> 1000 mg/kg (rat)
	LD50 (femmina)	1065 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 / 4h	> 3,5 mg/l (rat)

Gazelle SG

Oral	LD50	> 1000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 / 4h	> 3,5 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**

- **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.

- **des yeux:** Pas d'effet d'irritation.

- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.

- **Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):**

NOEL (rat): 12.4 mg/kg/day (male); 14.6 mg/kg/day (female)

- **Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Nocif

SECTION 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité

- **Toxicité aquatique:**

EC50 / 48h	> 159 mg/l (daphnia magna)
ErC50 / 72h	> 97,8 mg/l (algue)
LC50 / 96h	> 100 mg/l (carpe)

135410-20-7 acétamipride (ISO)

EC50 / 48h	49,8 mg/l (daphnia magna)
EC50 / 96h	> 100 mg/l (truite arc-en-ciel)
LbC50 / 72h	> 98,3 mg/l (Scenedesmus subspicatus (Alge))

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas facilement biodégradable.

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Minime mobilité dans le sol.

Ne s'accumule pas dans les organismes.

- **12.4 Mobilité dans le sol** log Pow: 0.80 (25 °C, pH neutral)

- **Autres indications écologiques:**

- **Indications générales:**

Tres toxique chez les organismes d'eau.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.11.2014

Révision: 28.11.2014

Nom du produit: Gazelle SG

(suite de la page 6)

· **Code déchet:** 02 01 08 Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:**

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une déchetterie. Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.

SECTION 14: Informations relatives au transport

· **ADR**

UN3077

(Jusqu'à et avec 5 kg/l emballage non réglementé pour le transport selon le ADR 2015 règlement spécial No 375)

· **IMDG**

UN3077

· **IMDG**

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (acetamiprid (ISO)), MARINE POLLUTANT

· **ADR, IMDG**



· **Classe**

9 Matières et objets dangereux divers.

· **Étiquette**

9

· **ADR, IMDG**

III

· **14.5 Dangers pour l'environnement:**

· **Marine Pollutant:**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **Marquage spécial (ADR):**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Matières et objets dangereux divers.

· **No EMS:**

F-A,S-F

· **Indications complémentaires de transport:**

· **ADR**

· **Quantités limitées (LQ)**

5 kg

· **Quantités exceptées (EQ)**

Code: E1

· **Catégorie de transport**

3

· **"Règlement type" de l'ONU:**

UN3077, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (acétamipride (ISO)), 9, III

SECTION 15: Informations réglementaires

· **Prescriptions nationales:**

· **Classe de pollution des eaux:**

Il est impossible que des produits phytosanitaires aient accès aux eaux. Pour cette raison il faut les emmagasiner conformément aux exigences de sécurité d'après la classe de pollution des eaux 3. Par conséquent il n'est pas nécessaire de classer et marquer des produits phytosanitaires en classe de pollution des eaux.

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

Observer les instructions d'emploi pour éviter des risques pour l'homme et l'environnement.

Éviter chaque contact inutile avec le produit.

L'emploi abusif peut nuire à la santé.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.11.2014

Révision: 28.11.2014

Nom du produit: **Gazelle SG**

(suite de la page 7)

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R38 Irritant pour la peau.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· **Service établissant la fiche technique:** Stähler Suisse SA

· **Contact:**

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17A

CH-4800 Zofingen

Tel.: +41 (0) 62 746 80 00 / Fax.: +41 (0) 62 746 80 08

info@staehler.ch

www.staehler.ch

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1

Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - AcuteHazard, Category 1

Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1

Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3